

RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL PROVISoire

20E SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2022 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE-BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence de M. le Maire, Marcel BAUER

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Charles SITZENSTUHL, Claude SCHALLER, Cathy OBERLIN-KUGLER, Erick CAKPO, Nadine MUNCH, Éric CONRAD

Les Conseillers municipaux délégués :

MM. Robert ENGEL, Stéphane ROMY, Denis BARTHEL, Laurent GEYLLER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM. Tania SCHEUER, Marion SENGLER, Philippe DESAINTEQUENTIN, Oriane HUMMEL, Jennifer JUND, Birgül KARA, Lionel MEYER, Anne BALLAND-EGELE, Denis DIGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ, Yvan GIESSLER Emmanuelle PAGNIEZ, Jean-Pierre HAAS, Caroline REYS, Bertrand GAUDIN, Sylvia HUMBRECHT

Absents excusés :

Nadège HORNBECK donne procuration à Robert ENGEL
Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Marcel BAUER
Mathilde FISCHER donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER
Fadimé CALIK donne procuration à Jacques MEYER
Frédérique MEYER donne procuration à Denis DIGEL

Assistent à la séance :

M. Vincent BETTER, Directeur Général des Services
M. Arthur URBAN, Directeur de Cabinet
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice du Pôle Ressources et Modernisation
M. Grégory FRANTZ, Responsable du Service Communication

Ville de Sélestat – 20ème Séance du Conseil Municipal – du 27 janvier 2022

Sélestat, le 20 janvier 2022

PRM/RAG/AI

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

20e SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2022 A 18 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021
- C. Décisions du Maire n° 76 à 91/2021

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat (2022-2024) – **Erick CAKPO**

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

- 2. Convention d'objectifs entre la Ville de Sélestat et le CAKCIS – **Cathy OBERLIN-KUGLER**
- 3. Convention entre l'Office Municipal des Sports et la Ville de Sélestat – **Cathy OBERLIN-KUGLER**

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 4. Partenariat entre la Ville et l'Office de tourisme intercommunal Sélestat-Haut-Koenigsbourg, relatif à la gestion des sorties découverte nature – **Denis BARTHEL**
- 5. Participation financière à des travaux de réfection de la voie d'accès à la maison forestière de Bois l'Abbesse - Budget annexe "Forêt" 2022 (section d'investissement) – **Denis BARTHEL**

D. FINANCES DE LA COMMUNE

6. Exercice 2022 : Autorisation de dépenses d'investissement et de versement d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2022 – **Charles SITZENSTUHL**
7. Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard au titre de la taxe locale d'équipement payée par les SCCV Le Palladio et Villa d'Arcadie – **Charles SITZENSTUHL**

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Renforcement de la Police Municipale – **Marcel BAUER**
9. Présentation du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2020 et récapitulatif des données de 2015 à 2019 – **Marcel BAUER**
10. Rapport à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat sur la Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité (article 4, III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale) – **Marcel BAUER**

F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

11. Nouvelle dénomination du chemin de Bergheim – **Erick CAKPO**
12. Acquisition des emprises foncières du lotissement « Cambours » et intégration dans le domaine public – **Claude SCHALLER**
13. Alignement de voirie – **Claude SCHALLER**

G. TRAVAUX

14. Cession du bâtiment communal dénommé la poudrière, sis boulevard Thiers à Sélestat – **Charles SITZENSTUHL**
15. Restructuration des équipements sportifs Nord – Projet Charlemagne : actualisation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention déposée par la Ville au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – **Jacques MEYER**
16. Eglise Saint Georges : actualisation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention déposée par la Ville au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – **Jacques MEYER**

H. DIVERS

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite la bienvenue aux deux nouveaux Conseillers Municipaux, à savoir Monsieur Lionel MEYER et Madame Anne BALLAND-EGELE qui remplacent les deux conseillers municipaux qui ont démissionné il y a une quinzaine de jours.

Monsieur le Maire tient également à présenter à l'ensemble des élus le nouveau Directeur des Finances, Monsieur Olivier KREMER, et lui souhaite la bienvenue et beaucoup de satisfaction au sein de la collectivité.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Lionel MEYER, est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021

Intervention de Madame Sylvia HUMBRECHT

« La page en alsacien page 21, je ne la comprends pas il faudrait la rectifier. »

Intervention inaudible micro éteint.

C. Décisions du Maire n° 76 à 91/2021

Décision N° 76/2021 : Marché de prestations de service – achat de billets pour les matchs de handball de Championnat de France joués par l'équipe professionnelle de Sélestat

Décision N° 77/2021 : Mise à disposition d'un local de l'Université Populaire du Rhin, à la Cour des Prélats, 2 Place du Docteur Kubler à Sélestat

Décision N° 78/2021 : Travaux de grosses réparations de voirie et de trottoir

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Bonjour à toutes et à tous, particulièrement à Lionel MEYER et Anne BALLAND-EGELE. Bienvenue parmi nous, j'espère que vous trouverez votre place au sein de cette enceinte et que vous allez vous épanouir dans votre nouvelle mission d'élus de la Ville de Sélestat.

J'avais plusieurs questions sur des décisions, notamment sur la décision 68/2021 qui fait référence à de grosses réparations. J'aurais aimé savoir lesquelles ? car il n'y a finalement pas de liste de réparations et il est écrit dans la décision que c'est prévu au budget 2021. La décision a été prise, je crois, au mois de novembre et c'est prévu au budget 2021. Alors, vu le contexte financier qui va être très compliqué en 2022, est-ce que ces réparations vont être maintenues pour l'année 2022 ou est-ce qu'il faudra de nouveau délibérer ? »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement c'est un marché qui a été attribué à la société Colas pour 159 000 euros. Les travaux vont être réalisés en 2022 seulement et il s'agit de la rue Champollion, de la rue du Tabac, rue Bernstein

et rue Grenchen. Ces travaux accompagnent souvent des travaux du SDEA. Cela fait partie du budget 2021, mais on a eu un peu de retard dans l'exécution donc ce sera fait début de l'année 2022. »

Décision N° 79/2021 : Portant fixation du prix des produits dérivés mis en vente aux Tanzmatten

Décision N° 80/2021 : Portant fixation des droits de voirie

Décision N° 81/2021 : Portant fixation des prix pour la mise à disposition de locaux scolaires

Décision N° 82/2021 : Portant fixation du prix de facturation de la main d'œuvre municipale pour travaux effectués pour le compte de tiers

Décision N° 83/2021 : Portant fixation des tarifs des interventions du Service Espaces Verts

Décision N° 84/2021 : Portant fixation des tarifs de location des maisonnettes de Noël pour le Village de Noël

Décision N° 85/2021 : Portant fixation des tarifs des frais de fourrière pour véhicules

Décision N° 86/2021 : Portant fixation du prix pour la vente des produits dérivés du Parcours découverte du Patrimoine Sélestadien

Décision N° 87/2021 : Portant fixation des tarifs des produits dérivés vendus par la boutique de la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance

Décision N° 88/2021 : Mise à disposition d'un terrain d'emprise de l'ancien cynodrome, route de Colmar

Décision N° 89/2021 : Travaux sylvicoles en forêts de Sélestat (plaine et montagne)

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Concernant la décision 89/2021, j'ai remarqué que dans les travaux et le budget il n'y avait pas d'interventions prévues sur le sentier l'Île aux Trésors alors que ça fait maintenant 7 ou 8 ans qu'il a été créé. Il a beaucoup de succès, il y a aussi eu des travaux sylvicoles dans le secteur et le sentier devient compliqué à certains endroits car recouvert de boue. Il serait bien de prévoir un petit sablage ou gravillonnage à certains endroits. »

Décision N° 90/2021 : Renouvellement des mises à disposition des locaux du « Rugby Club du Giessen » de Sélestat et de « l'Association Sportive des Portugais » de Sélestat

Décision N° 91/2021 : Prestation de fourniture d'accès à des contenus de presse pour la réalisation d'un panorama de presse dématérialisé

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« La décision 91 qui concerne la revue de presse. J'ai 3 questions à ce sujet. Pourquoi un tel service ? Qui a accès ? Est-ce que tous les élus ont accès à ce service ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que seuls les Adjointes et les Directeurs ont accès à ce service. Cela est géré par le service des archives.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Et pourquoi seuls le DGS et les Adjointes. Et les autres membres du Conseil ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il va se renseigner et il reviendra vers eux. De plus, concernant le sentier de l'île aux trésors, il va voir en interne ce qu'il en est.

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je veux commencer aussi par saluer les nouveaux membres de ce Conseil et leur souhaiter la bienvenue au nom du groupe Sélestat Terre Humaniste. Bonsoir tout le monde, bonsoir au public aussi. Je vais le prendre dans le désordre car j'ai plusieurs interventions sur les décisions mais je veux rebondir un peu sur ce que vient de soulever Monsieur DIGEL à propos de ce panorama. En tant qu'élue régionale et Nadège HORNBECK pourra vous le confirmer, c'est vrai que nous avons une tablette sur laquelle on a une revue de presse. Il suffit de cliquer et les services font une revue de presse et tous les élus y ont accès. Pour le montant qui est estimé, apparemment la dépense est inférieure mais il y avait quand même un montant envisagé de 38 000 euros HT, donc c'est de l'argent public, pour un panorama de presse destiné aux Adjointes et aux chefs de service. Cela me paraît disproportionné. Quand on est dans la Région Grand Est on peut encore l'imaginer car il y a vraiment plusieurs titres et la Région est très très vaste, mais ici à Sélestat, les journaux qui pourraient intéresser ne sont pas si nombreux. Le montant est important et ce serait donc bien qu'au moins tous les élus aient accès à cette revue de presse.

La décision n°77 fait état d'une salle que l'on connaît bien dans l'opposition puisque c'était notre ancienne salle de réunion. Moi j'avais une question sur une autre salle de la cour des Prélats et celle qui a été mise à la disposition de l'Université des Grands Vins. C'était en 2016, il y avait eu 35 000 euros de travaux, une convention avait été signée en décembre 2016 pour la mise à disposition d'un local de 86 m² à cette Université, pour un loyer de 500 euros pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction. Moi, je voudrais savoir si cette Université des Grands Vins a siégé et ce qu'est devenu cette salle qui était aménagée et quel est son devenir ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Pour revenir à la première question concernant la revue de presse, je rappelle que les montants que vous avez cités sont exacts mais c'est sur 4 ans, donc on divise cela par 4. Y ont droit, les services, c'est toute la presse écrite, pas seulement locale, c'est surtout destiné aux services quels qu'ils soient et aux élus. Plus il y a d'abonnements, plus c'est cher, donc c'est pour cela que je vais voir ce qu'il en est.

Pour répondre à la question concernant l'Université des Grands Vins, cette dernière ne fonctionne malheureusement plus et nous avons eu un courrier il y a quelques mois informant que la convention est dénoncée. La salle est donc

disponible, elle n'est pas occupée pour le moment, mais elle va l'être, puisque j'ai été sollicité par les Amis de la Bibliothèque Humaniste pour y faire des petites conférences. Je crois qu'elle continuera à vivre et si on a d'autres demandes de ce type, on étudiera les possibilités afin que cette salle ne soit pas perdue pour tout le monde. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Dans la décision n°80, on voit qu'il y a un emplacement destiné à un taxi. Est-ce qu'il est localisé car je n'ai pas l'impression qu'il y ait encore un emplacement de taxi à la gare ? Un tarif de 125 euros par an est fixé pour un cet emplacement. J'ai vu qu'à Sélestat il n'y avait qu'une compagnie de taxi référencée mais qu'elle était rue de Charleroi. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C'est une obligation pour la collectivité de réserver une place pour les taxis et il y a une convention avec la Ville. Cet emplacement est situé près de la gare au parking dépose-minute. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Ensuite, la décision n°84 concernant les maisonnettes. Je voudrais d'abord profiter de cette décision pour féliciter tous ceux qui ont contribué à l'embellissement de notre ville pendant les fêtes de Noël. Il y a évidemment les services, mais aussi, les commerçants et les particuliers qui ont bien joué le jeu pour rendre notre ville accueillante. Je voudrais aussi rappeler qu'il y a quand même eu un problème. L'association des Vitrines de Sélestat a eu un problème de maisonnette au moment de l'installation de la patinoire et je voudrais savoir s'il ne serait pas possible de faire une convention avec eux pour qu'ils puissent disposer des maisonnettes nécessaires de façon prioritaire car cette patinoire a joué un rôle important dans l'animation de Noël à la ville de Sélestat et il semblerait qu'ils n'aient pas eu tout le soutien de la Ville, si l'on en croit leur publication, au moment de l'arrivée des maisonnettes qu'ils ont dû faire venir d'ailleurs. La 1^{ère} question, c'est surtout sur le nombre de maisonnettes dont on dispose. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vais tout de suite vous répondre par rapport à cela avant qu'il n'y ait une politique concernant ces maisonnettes. Au départ, toutes les maisonnettes, propriétés de la Ville de Sélestat, ont été ventilées, distribuées et prévues pour les commerçants qui ont prévu de venir. Au dernier moment, il est vrai, il y avait peut-être l'une ou l'autre qui aurait encore pu être disponible. Il ne faut surtout pas laisser croire que nous ne soutenons pas l'Association des Vitrines de Sélestat, nous avons réagi et là j'étais en contact avec notre Collègue Éric CONRAD qui a géré cela, nous avons réagi et nos services sont intervenus du jour au lendemain, j'allais presque dire de l'heure à l'heure, pour donner un coup de main pour décharger les maisonnettes. On a tout fait pour que cela se passe dans les meilleures conditions. Cela n'était pas facile, vous l'avez souligné vous-même tout à l'heure, il y a eu beaucoup de travail qui a été fait par nos services notamment pour Noël. Ils étaient très chargés et de façon très intense, ils ont fait le maximum, même plus et croyez-moi. Quand on vient comme ça chambouler l'organisation c'est pas facile, mais malgré cela, ils ont pu faire le nécessaire pour que les maisonnettes des Vitrines soient déchargées. J'ose espérer qu'on ne raconte pas d'autres « salades ». »

Intervention de Madame Caroline REYS

« C'est bien de pouvoir le préciser. Décision n°88 concernant l'Association Cheval Loisirs, vous indiquez qu'il y a un plan annexé, il n'y a juste pas de plan joint.

La décision 90, dans le dernier paragraphe, s'agissant des charges, il est prévu que la ville règle directement les charges et elle facturera ensuite les frais à chaque association disposant d'un compteur séparé, un représentant de la Ville de Sélestat effectuant les relevés de chaque compteur. Je crois qu'il est important de prévenir les clubs et les associations qu'elles doivent budgétiser une augmentation extrêmement importantes des charges en 2022 et qu'il faut s'attendre à une hausse de 40%. Etant moi-même trésorière d'une association, je vois qu'il est nécessaire d'anticiper cette augmentation très importante des charges et il ne faudrait pas que ce soit une très mauvaise surprise pour les associations qui tablent sur des budgets équivalents d'une année à l'autre. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je pense que c'est le cas aussi de tout propriétaire de locaux et les propriétaires particuliers. On ne connaît pas l'augmentation tout de suite des charges donc je pense que chacun peut éventuellement anticiper par rapport à cela, car même nous, on ne connaît pas le montant des charges en début d'année. Chacun est amené à gérer cela. »

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 30 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

1. Convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat (2022-2024) – **Erick CAKPO**

Intervention de Monsieur Erick CAKPO

« Bonsoir à toutes et à tous. La précédente convention reliant la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique de Sélestat étant arrivée à son terme, il s'agit de formaliser par le biais d'une nouvelle convention pour les 3 années à venir les relations administratives et financières entre l'association et notre collectivité. Au-delà de la mise à disposition des locaux des anciens bains municipaux, la Ville de Sélestat verse une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique de Sélestat, qui aujourd'hui est de 170 000 euros. En retour, l'association s'engage à participer au développement culturel de notre commune notamment par des pratiques musicales accessibles à un large public. Ce qui est proposé ce soir au Conseil Municipal, c'est d'approuver le projet de convention entre la Ville de Sélestat et l'Ecole de Musique, convention qui définit les conditions d'attribution de l'aide financière et matérielle. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, considère que c'est un bel établissement qui est géré par l'école de Musique et qui fait vivre les bains musicaux. Il estime que c'est une bonne décision qui a été prise à l'époque.

Adopté à l'unanimité

B. DEVELOPPEMENT SPORTIF

2. Convention d'objectifs entre la Ville de Sélestat et le CAKCIS – Cathy OBERLIN-KUGLER

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER indique que la convention étant arrivée à échéance, il est demandé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et l'attribution d'une aide financière de 6 500 euros en complément des subventions de fonctionnement et de la subvention de haut niveau.

Intervention de Monsieur Yvan GIESSLER

« Bonsoir à toutes et à tous. Nous allons voter pour cette délibération. Dans notre programme, nous avons prévu un projet de réhabilitation. Moi, ma question, était juste de savoir ce qu'il en est actuellement, est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour ce club phare qui est quand même une porte d'entrée pour la ville et qui en a beaucoup besoin ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« C'était votre programme. Pour le moment, nous, à notre niveau, rien n'est prévu. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais juste dire que je regrette cette position de la Ville par rapport à un club qui fait partie des clubs sportifs de Sélestat qui ont une réputation internationale et aussi à ce titre, il a contribué, comme d'autres, à l'obtention du label Terre de Jeux. C'est aussi un club qui joue un rôle important en termes d'attractivité touristique, en termes d'animation dans les écoles et aussi, il faut le dire, en termes de protection environnementale. Donc, pour tous ces points-là, il mériterait d'être considéré autrement dans son installation au cœur de la ville et il pourrait bénéficier d'une aide depuis l'incendie qui date de 2005. C'est un quartier qui reste encore sinistré entre le CAKCIS et les ateliers municipaux qui sont encore là-bas. C'est vrai que c'est une partie un peu oubliée de notre ville. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne pense pas que ce soit une association oubliée par la Ville car quand vous regardez les montants qui se trouvent au verso de cette page avec les 27 600 euros, ce n'est quand même pas rien pour une association, il faut le dire. Il y a beaucoup d'associations qui n'arrivent pas à ce niveau-là. Alors évidemment vous allez me dire que c'est le sport de haut niveau, certes, mais n'empêche que la Ville est quand même un partenaire assez considérable par rapport au CAKCIS. D'autre part, je voudrais quand même rappeler, vous ne le savez peut-être pas, car vous n'étiez pas encore là, nous avons déjà engagé pas mal de frais et d'investissement notamment

pour le bassin de slalom qui se trouve devant l'agence culturelle. Ce sont des montants considérables qui ont été injectés, il serait d'ailleurs peut être intéressant de les ressortir pour que chacun se rende compte des efforts faits par la collectivité. »

Adopté à l'unanimité

3. Convention entre l'Office Municipal des Sports et la Ville de Sélestat –
Cathy OBERLIN-KUGLER

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER propose de renouveler la convention avec l'Office Municipal des Sports pour une durée de 3 ans et d'approuver le versement d'une subvention de 30 000 euros.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à remercier les élus qui s'investissent dans cette structure pour faire fonctionner l'OMS.

Adopté à l'unanimité

C. ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

4. Partenariat entre la Ville et l'Office de tourisme intercommunal Sélestat-Haut-Koenigsbourg, relatif à la gestion des sorties découverte nature –
Denis BARTHEL

Monsieur Denis BARTHEL propose de poursuivre le partenariat avec l'Office de Tourisme intercommunal Sélestat Haut-Koenigsbourg pour les sorties organisées par le service Environnement. Il informe que le taux de fréquentation de ces sorties se situe entre 120 à 263 participants par an, bien que ces deux dernières années, pour raison de COVID, ont été très peu actives.

Adopté à l'unanimité

5. Participation financière à des travaux de réfection de la voie d'accès à la maison forestière de Bois l'Abbesse - Budget annexe "Forêt" 2022 (section d'investissement) – **Denis BARTHEL**

Monsieur Denis BARTHEL propose d'approuver les termes de la délibération.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Evidemment on va être favorables à cette délibération et on parle de Maison Forestière de Bois l'Abbesse et qu'en est-il de la Maison Forestière du Danielsrain ? »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Dans un premier temps, elle a été déclassée du régime forestier, on a eu l'arrêté de la Préfecture. Et puis, un des candidats qui était intéressé ne l'est plus. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Bonsoir à tous, merci Monsieur le Maire. Donc sur le Danielsrain,

effectivement elle est déclassée suite à la délibération qu'on avait prise au mois de juin et la petite tracasserie que nous avons eue, c'est que la personne assez liée au sujet de la Maison du Danielsrain, et vous voyez à qui je fais référence, l'ancien locataire, a en fait lancé une procédure juridique, une de plus, sur la délibération qui a été prise. Pour le moment, nous n'avons pas eu de retour de la justice et donc on est dans l'attente de ce retour, car pour engager la vente, il ne faut aucun risque de procédure. On le regrette fortement mais une fois de plus cette personne a décidé de créer beaucoup de tracas à la collectivité. »

Adopté à l'unanimité

D. FINANCES DE LA COMMUNE

6. Exercice 2022 : Autorisation de dépenses d'investissement et de versement d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2022 – **Charles SITZENSTUHL**

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Cette délibération est courante en début d'année puisqu'à Sélestat nous avons l'habitude de voter le budget plutôt en février ou mars. Donc le vote du budget aura lieu au mois de mars et le débat d'orientations budgétaires en février. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Vous avez le détail joint, ce sont des tableaux que nous connaissons chaque année pour permettre à un certain nombre de structures, de régies et d'associations de pouvoir fonctionner et engager des dépenses en début d'exercice. Bien sûr toutes ces dépenses sont ensuite inscrites dans le budget de l'année en cours, dans le budget 2022. Nous proposons au Conseil Municipal d'approuver cette délibération pour permettre à ces structures de fonctionner. J'en profite pour, également, saluer l'arrivée de notre nouveau Directeur des finances, Monsieur Olivier KREMER. »

Intervention de Madame Caroline REYS

«J'étais en train de noter le nom de Olivier KREMER, merci de l'avoir rappelé et toutes mes salutations et aussi la bienvenue de la part de notre groupe Monsieur KREMER.

Deux choses. D'abord il y a différentes associations dont les conventions sont en cours de renouvellement. Deux ont été passées ce soir avec l'OMS et l'Ecole de Musique. Là, il n'y a pas de souci, je voulais savoir par rapport au Resto du Cœur, la convention est en cours de renouvellement ? Quand est-ce que c'est prévu par rapport au versement d'éventuelles subventions dont cette association pourrait sûrement avoir besoin malheureusement ? Evidemment pour toutes ces associations, ce sont des associations pour lesquelles nous serions favorables à cette délibération. Par contre, nous avons voté contre dans les budgets précédents, les opérations de la gare, les opérations Charlemagne et contre l'équipement de vidéoprotection. Donc, nous allons nous abstenir sur cette délibération. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'en ce qui concerne les Restos du Cœur, cette association est comprise dans le tableau et touchera donc déjà la moitié de la subvention. De plus, certaines conventions passent en Conseil Municipal tous les ans, et il indique que la date de renouvellement de la convention avec les Restos du Cœur sera transmise.

Adopté - 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait qu'heureusement que la Ville prend ce type de délibération, car sinon, certaines associations seraient mal loties si elles ne touchaient pas une avance de trésorerie sur le fonctionnement.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Monsieur le Maire, je me permets une fois de plus. Une fois que le vote est proclamé, il n'y a plus de débat. C'est inscrit dans le règlement intérieur, je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je ne demande pas à débattre, je ne vous demande pas votre avis. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Vous continuez le débat, vous faites vos réflexions une fois que le vote est clos. Il est clos, il est proclamé. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je vous rappelle aussi que le Président de séance est le Maire. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Bonsoir tout le monde. Je rappelle aussi que même si vous êtes Maire, le règlement intérieur s'adresse à vous aussi. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Absolument, tout à fait et dans le règlement il y a écrit que le Maire préside la séance. »

7. Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard au titre de la taxe locale d'équipement payée par les SCCV Le Palladio et Villa d'Arcadie – **Charles SITZENSTUHL**

Monsieur Charles SITZENSTUHL indique que cette délibération est prise à la demande de l'Etat et il propose d'accorder la remise gracieuse des majorations et intérêts de retard pour un montant de 3 322 euros. Il insiste sur le fait que cette remise gracieuse n'a strictement aucun impact budgétaire pour la Ville.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Alors on va s'abstenir pour cette délibération car on a longtemps discuté en commission. On ne peut pas aller contre cette délibération car c'est une régularisation qui date quand même d'il y a 10 ans. On est très surpris, je pense que vous aussi, de cette régularisation au bout de 10 ans. D'habitude l'Etat ou

les services fiscaux sont beaucoup plus prompts à redresser ou demander les sous. On ne peut pas donner suite donc on va s'abstenir sur ce vote. »

Adopté - 9 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS – Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

E. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE

8. Renforcement de la Police Municipale – Marcel BAUER

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Je crois que nous avons été, il y a un peu plus de deux ans, d'accord sur le fait de dire que la Ville doit faire un effort pour notamment assurer une meilleure sécurité de la population. Entre temps, nous avons eu l'occasion de recruter un nouveau Chef de la Police Municipale qui avec notre Conseiller Municipal Délégué, Laurent GEYLLER, a mis en place un projet dont on a déjà eu l'occasion de discuter. Dans la continuité de ce projet, nous souhaitons élargir l'offre de service. Cela signifie augmenter les effectifs, et également demander à la Police Municipale d'intervenir en soirée et voir les weekends car là nous en avons vraiment besoin, puisque toutes les actions ne sont pas forcément menées par la Police Nationale même si cette dernière travaille 24H/24. Mais pour tout ce qui est stationnement et des petits délits de ce type, la police nationale laisse le soin à la police municipale de le faire. Souvent il y a des véhicules qui stationnent un peu n'importe comment car certains de nos chers concitoyens se permettent le luxe de stationner n'importe comment car ils se disent que la police ne va pas verbaliser. Effectivement, la police municipale n'est pas d'astreinte et ne travaille pas le weekend. Mais ça, on va évidemment le changer. A terme, il est prévu de constituer 3 équipes de 4 agents avec deux équipes de roulement et 1 équipe pédestre qui intervient plus spécifiquement dans l'hyper centre. En ce qui concerne les postes, il est prévu de créer 4 postes, et c'est l'objet de cette délibération, 2 pour l'année 2022 et 2 pour l'année 2023. Les agents sont rattachés au Chef de la Police Municipale et un poste d'adjoint au Chef de service, qui est d'ailleurs en cours de recrutement, va renforcer cette équipe. En ce qui concerne l'armement et la formation, c'est une demande qui a été faite et qui est inscrite dans ce projet, et à juste titre. Vous voyez tous ce qui se passe un peu partout, malheureusement que ce soit la police municipale, la gendarmerie ou la police nationale, ils ont dû mal à se faire respecter car il y a des individus qui n'ont plus aucun respect vis-à-vis de ces agents de sécurité. Il suffit qu'il y ait un dérapage et la protection supplémentaire pour nos agents est de les armer. Il est donc proposé de pouvoir armer nos policiers municipaux mais cela ne se fera pas en un claquement de doigts. Il faudra qu'il y ait un suivi de formation, il faut que les agents soient vus par des médecins afin de déterminer s'ils sont habilités et compétents pour le faire. Ce matin, j'ai encore d'ailleurs discuté avec le médecin du travail et ce sujet a été évoqué. Il faut également une autorisation de la Préfecture et une formation solide pour pouvoir armer les policiers.

Il s'agit de revoir aussi le régime indemnitaire pour qu'il y ait une certaine équité. Je ne veux pas entrer dans les détails puisqu'il y a une indemnité

d'administration et de technicité ainsi que des indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Tout cela il va falloir le mettre en place pour que les agents soient rétribués à juste titre par rapport aux actions et missions qui leur sont demandées. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Alors nous avons aussi prévu dans notre projet municipal, un renforcement de la police municipale. Aujourd'hui, cela se voit comme le nez au milieu de la figure que les effectifs ne sont pas assez dotés et cette délibération est une bonne nouvelle pour les agents, pour la ville de Sélestat en général et pour les habitants de la ville. Donc, on va voter pour, même si on n'a pas participé à l'élaboration du projet, une fois de plus, hormis en commission et je remercie d'ailleurs les précisions qui ont été données en commission. Nous sommes donc favorables à ce renforcement mais nous serons tout de même vigilants sur sa mise en œuvre et on compte bien sur la proximité de Laurent pour parler en commission, quand il faudra, des problèmes de sécurité car on ne le fait pas assez souvent dans nos réunions de commission. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Alors oui, bien sûr on est tout à fait favorable à davantage de présence humaine, davantage de moyens humains, on le répète à chaque fois. On est aussi évidemment favorable à ce que ce travail soit reconnu par les indemnités attribuées que ce soit les indemnités d'administration et de technicité ou les indemnités horaires. Mais sur la question de l'armement, on aurait aimé avoir plus de données. Nous avons à Sélestat une Police Nationale, qui elle, est armée et qui est à même d'intervenir. En ce qui concerne l'armement des policiers municipaux, il nous manque ces éléments pour déterminer la nécessité de leur armement. On regrette aussi que pour l'instant, alors c'est peut-être lié à d'autres circonstances, il n'y ait pas eu de réunion du CLSPD. Cette décision s'inscrit donc dans un moment où on n'a pas assez d'éléments ce qui fait que nous allons nous abstenir. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« De toute façon vous savez que lorsqu'il y a quelque chose qui se passe en ville, les premiers à intervenir sont les policiers municipaux qui sont souvent à proximité. D'ailleurs on le voit pour différents actes qui ont été commis et j'en ai un en tête. Des policiers municipaux ont été agressés il y a deux ans lors du confinement, et également l'année dernière en marge de la fête foraine. Ça m'a d'ailleurs très affecté, le manque de respect vis-à-vis de ces personnes et il ne faut pas oublier non plus que si l'on demande aux policiers municipaux de travailler la nuit, il faut leur assurer une protection supplémentaire. C'est la raison pour laquelle nous pensons à les armer. Je crois, que c'est un besoin indispensable pour assurer la protection des policiers car ils sont souvent aux premières loges. De toute façon, on reviendra vers vous lorsque le projet sera davantage finalisé. Aujourd'hui c'est sur le principe de l'armement, mais on n'en est pas encore là puisqu'il y a encore plusieurs étapes à passer. Mais ce qui est important ici, c'est de prendre la décision d'augmenter les effectifs de 2 agents cette année et deux agents l'année prochaine. »

Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

9. Présentation du rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au titre de l'année 2020 et récapitulatif des données de 2015 à 2019 –
Marcel BAUER

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Il faut savoir que ce rapport est présenté pour la dernière fois à l'assemblée délibérante puisque la loi du 6 août 2019 a abrogé cette disposition à savoir le passage en séance plénière. En effet, cette analyse va entrer dans le rapport social unique. Il existe une obligation pour les collectivités qui emploient au moins 20 agents, à savoir employer au moins 6% de son effectif total de personnes en situation de handicap. La loi de 1984, précisait dans son article, que le rapport des collectivités soit présenté à l'assemblée délibérante. Pour ce qui est de 2020, nous avons atteint le pourcentage de 7,83% soit 22,41 travailleurs handicapés, puisque sont considérés dans ce prorata les prestations faites à la collectivité par les établissements adaptés. Cette obligation n'est pas toujours facile, car lorsque l'on recrute des agents, ces derniers ne sont pas forcément toujours prêts à nous avouer qu'ils sont reconnus comme travailleurs handicapés. Mais cela est dans l'intérêt de tous que ce soit annoncé pour qu'ils puissent entrer dans ce contingent qui est indispensable et nécessaire et qui est une bonne chose pour ces personnes en difficulté. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai une question concernant le dernier paragraphe sur la première page. Il est écrit « il convient toutefois de présenter une dernière fois à l'assemblée... », vous avez expliqué pourquoi, « ... et de régulariser la présentation des données des années 2015 à 2019. » Je n'ai pas entendu ou je n'ai pas compris pourquoi il faut régulariser. Il me semble que vous présentez tous les ans ce rapport. »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique qu'il y a eu des oublis.

Le conseil municipal prend acte

10. Rapport à l'assemblée délibérante dans le cadre du débat sur la Protection sociale complémentaire des agents de la collectivité (article 4, III de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale)
 – **Marcel BAUER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que cela est déjà appliqué au niveau de la Ville mais il a été demandé de présenter un rapport concernant ce dispositif.

Le Conseil Municipal prend acte

F. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

11. Nouvelle dénomination du chemin de Bergheim – **Erick CAKPO**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique avoir demandé à Monsieur CAKPO de travailler sur ce sujet avec le groupe de travail car il existe certaines rues avec une dénomination quasi similaire.

Monsieur Erick CAKPO indique que trois rues de la ville portent le nom de Bergheim et cela peut engendrer des confusions. Il est donc proposé de renommer, le Chemin de Bergheim, rue Romy Schneider, car cette rue dessert le futur complexe cinématographique et correspond également à la politique de féminisation des noms des rues de la ville de Sélestat qui est engagée. Etant donné que cette nouvelle dénomination entraînera des formalités administratives pour les riverains, il est proposé d'apporter une aide financière de 30 euros par véhicule.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que cette contribution avait déjà été appliquée lors de la dénomination de la rue Champollion.

Intervention de Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ

« Bonsoir à toutes et à tous. J'ai une question justement puisque cette rue va desservir le nouveau cinéma. Est-ce que l'entrée du cinéma aura l'adresse de cette rue ou ce sera la route de Colmar ? »

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que le permis a été déposé sous route de Colmar car cela est à l'arrière et l'entrée du cinéma se fait à l'avant.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ estime que cela aurait permis de faire concrètement le lien.

Adopté à l'unanimité

12. Acquisition des emprises foncières du lotissement « Cambours » et intégration dans le domaine public – **Claude SCHALLER**

Monsieur Claude SCHALLER propose d'intégrer les 3 rues dans le domaine public suite à la réalisation du lotissement.

Adopté à l'unanimité

13. Alignement de voirie – **Claude SCHALLER**

Monsieur Claude SCHALLER propose d'approuver les alignements de voirie dans ces trois rues.

Intervention de Madame Caroline REYS

« J'ai trois remarques à faire. Concernant la première régularisation, on est près du carrefour du Sand et je voudrais aussi rappeler que la rue du Sand est une rue qui a fait l'objet de plusieurs visites concernant sa circulation et nous avons demandé à l'Adjoint d'imaginer une expérimentation de sens unique sur cette rue. Je voulais savoir où en était cette réflexion pour voir comment on

pourrait mieux circuler quand on est piéton ou à mobilité réduite, en poussette ou cycliste.

Une autre réflexion, j'avais fait la demande en commission, sur la situation des nuisances sonores route de Riquewihr. Il y a des nuisances de voisinage très importantes qui sont signalées et je pense que vous êtes au courant Monsieur le Maire, puisqu'il y a de grands panneaux, les riverains se plaignent des nuisances sonores d'une entreprise qui a une forte activité la nuit. Normalement un mur antibruit devait être construit, la Ville a donné son permis, mais je voulais savoir si ce mur était construit et surtout s'il était efficace et si les voisins peuvent désormais dormir sur leurs deux oreilles et faire des nuits complètes.

Concernant le troisième point, là je m'attacherais au plan que vous avez fourni. Sur la partie Ouest du plan, il y a deux alignements de voirie, deux parcelles qui longent le chemin de Châtenois, les parcelles 65. Est-ce que c'est la préfiguration des parcelles que vous avez acquises ou que vous allez acquérir en vue d'y mettre la fameuse piste cyclable Sélestat-Châtenois ? »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Rue du Sand, c'est un sujet très délicat car c'est un axe de passage important Est-Ouest et qui n'est pas du tout confortable ni pour les automobilistes, ni pour les piétons, ni pour les cyclistes. Les trottoirs sont très étroits, on a une pseudo bande cyclable. Effectivement, c'est un sujet en cours mais on n'a pas encore tranché vraiment la solution, on est toujours encore dans la réflexion malheureusement car il y a des impacts très forts. Il y a plusieurs options à l'étude : soit rendre cette rue à sens unique dans un sens ou dans l'autre, ou alors dévier la circulation cycliste par d'autres rues pour ne pas être dans ce passage. Des usages très anciens existent et il faut beaucoup de prudence avant d'agir sur ce point. Mais c'est un sujet qui nous préoccupe et on va sûrement passer par la thèse de l'expérimentation avant de faire des aménagements lourds. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« On pense qu'il serait bien d'expérimenter des solutions. On voit bien, avec les travaux qu'il y a en ce moment, rue de la Lohmühle, que la circulation s'adapte aux travaux. Les automobilistes et les cyclistes s'adaptent et l'idéal est l'expérimentation in situ. »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Dans ce genre d'expérimentation, il faut rester très prudent pour ne pas transférer les problèmes de circulation dans des quartiers paisibles. Une petite expérimentation a été faite lors des travaux sur le pont De Gaulle, on a incité les gens à descendre par la route de Scherwiller vers l'église Saint Antoine, et cela n'a pas fonctionné. Il y a une liaison inter quartier notamment vers l'avenue Docteur Houillon, Boulevard de Nancy qui est très forte pour aller vers le Ried et dévier ce trafic, ce sera inévitablement reporté dans les quartiers, rue Dominique Roos et voisins ou rue Sainte Odile. Cela n'a pas non plus de sens de transférer des nuisances dans des quartiers qui étaient pour l'instant calmes. C'est un vrai sujet qu'il faut continuer à réfléchir et expérimenter.

Sur Pak France, c'est un sujet qui est assez ancien, maintenant le propriétaire est revenu nous voir suite à l'incendie qui a eu lieu sur le site pour revoir l'organisation sur son terrain, déposer un nouveau permis de construire et

déplacer les installations bruyantes. Une rencontre doit avoir lieu fin de semaine prochaine pour en discuter avec le service Réglementation et Affaires Générales. Par rapport à la rue de Châtenois, il s'agit effectivement d'acquérir la parcelle 318 et celle-ci correspond à l'emprise actuelle de la rue. On ne l'élargit pas, c'est juste une régularisation d'une situation de fait. Cette rue est actuellement en sens unique. Elle permet donc de sortir du quartier d'Ouest et pour la piste cyclable, pour rejoindre la ville, on prévoit plutôt, quand on vient de Châtenois, d'emprunter la rue Beethoven pour ensuite aller vers la rue Pasteur. Ce serait un aménagement beaucoup plus logique, car là, on a des largeurs d'emprise suffisantes pour aménager une piste cyclable digne de ce nom. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Ca veut dire que sur le chemin de Châtenois on ne va pas élargir la bande actuelle ? Il n'y aura pas d'acquisition foncière sur la 317 par exemple ? »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Là vous êtes déjà dans la partie hors agglomération. Effectivement, il y a ce projet intercommunal d'aménager une vraie piste cyclable bidirectionnelle, et on est en train de négocier des acquisitions foncières, marquées par le numéro 65. Donc là on l'élargit quasiment de 3,60 mètres pour installer cette piste cyclable qui va jusqu'au collège de Châtenois. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« C'était ça ma question et cette réponse me rassure. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'ai deux remarques par rapport à cette délibération. Une proposition à cette délibération, et on le voit bien sur la photo, route de Strasbourg, vous prévoyez d'élargir le trottoir c'est très bien, mais il y a une clôture en place. Qu'est-ce que deviendra cette clôture, elle va donc disparaître ? Est-ce que cette clôture va être remise en place pour le propriétaire à la charge de la Ville ? Et le deuxième point, vous vous en doutez Monsieur le Maire, je ne pouvais pas laisser passer ça. Il y a maintenant deux ans, pratiquement jour pour jour, vous et votre 1^{er} Adjoint aviez présenté, la rénovation de la rue de la Forêt, de la rue des Prés, enfin les rues des Prés car il y en a deux, et de la rue des Ecrevisses aux Tanzmatten pour tous les riverains du quartier. Le contexte, on était en pleine période électorale, les promesses pleuvaient. Les habitants, je me rappelle très bien la question qui était adressée à Jacques « vous commencez quand ? », le 1^{er} Adjoint disait on commence tout de suite, bientôt cette année très rapidement. Deux ans plus tard, certes le SDEA a refait les canalisations d'eau mais depuis rien n'a bougé, ou très peu, ou pas assez vite. Dans une lettre de février ou mars 2021, que vous avez mise dans nos boîtes aux lettres, dans la boîte aux lettres des riverains de la rue de la forêt, vous disiez que la Ville allait délibérer et aligner la voirie de la rue de la Forêt en mai 2021. Donc, aujourd'hui, toujours rien, j'en ai parlé à Monsieur SCHALLER en commission, on me dit que ça prend du temps. Alors est-ce que les habitants de cette rue vous ont fait quelque chose ? Est-ce que les habitants de cette rue pourront espérer une voie nouvelle, ou des débuts de travaux ou plutôt l'achèvement des travaux pour cette année 2022 ? »

Intervention de Monsieur Claude SCHALLER

« Concernant la clôture et la nature du projet de construction, les façades de la construction seront quasiment posées sur les nouvelles limites résultant de l'alignement. Donc on n'a plus besoin de la clôture telle qu'elle est dans l'état actuel. Le terrain va être clos par les façades du bâtiment. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Concernant la rue de la Forêt, il y a une partie des crédits qui ont été votés pour 2021 et une autre partie qui va être au budget 2022 pour pouvoir effectuer complètement les travaux. Vous êtes cordialement invités à voter le budget 2022 et la rue sera réalisée en bonne et due forme. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je ne pense pas que ce sera le seul problème dans le budget 2022, Monsieur le Maire. »

Adopté à l'unanimité

G. TRAVAUX

14. Cession du bâtiment communal dénommé la poudrière, sis boulevard Thiers à Sélestat – **Charles SITZENSTUHL**

Monsieur Charles SITZENSTUHL propose la cession de ce bâtiment au prix de 50 000 euros précisant que Monsieur STEIN est une personne de confiance, un artiste de qualité et que ce dernier saura respecter et préserver l'ambiance des lieux. Il insiste également sur le fait que sera prévu dans l'acte une clause de droit de préférence au bénéfice de la ville dans l'hypothèse où Monsieur STEIN revendrait ce bien dans quelques années.

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Alors notre groupe est favorable à ce projet de délibération, qui est une bonne délibération. Comme tu le disais Charles, on peut s'appuyer sur la qualité artistique et Humaine de Didier STEIN. Donc on n'a pas de doutes sur le devenir de ce bâtiment. Alors on le connaît bien Monsieur le Maire, je rappelle à l'assistance que c'était une partie du siège de la coopérative agricole de Sélestat dans notre genèse. On s'y cachait dans ce bâtiment à l'époque. Une autre question m'est revenue concernant les travaux de rénovation car je pense que M. STEIN va investir une sacrée somme d'argent pour rénover ce bâtiment. Est-ce que ce bâtiment est classé ? Non, pas classé donc c'est déjà une bonne nouvelle pour faire des travaux plus facilement, mais évidemment on est dans le périmètre centre-ville. »

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

« Sélestat bénéficie du Label Ville d'Art et d'Histoire. Cette reconnaissance n'est pas un acquis définitif et la ville doit donc faire vivre continuellement ce label en misant sur son patrimoine et en le valorisant. La poudrière en fait partie, il y a quelques années ce bâtiment était utilisé notamment dans le cadre de la biennale d'art contemporain Sélest'Art. Depuis, force est de constater que ce lieu est trop peu utilisé, peu valorisé et peu mis en avant par la ville. Ce bâtiment n'a bien sûr pas la même importance que Saint Quirin, cédé

précédemment par la commune, c'est la raison pour laquelle nous nous opposerons pas à cette délibération. Nous nous contenterons de nous abstenir bien qu'il est probable et souhaitable que Monsieur STEIN avec son projet valorise la poudrière et fasse vivre ce lieu. Mais il n'est jamais anodin de céder une partie de son patrimoine historique. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je souhaiterais juste répondre. Saint-Quirin n'a pas été cédé par la collectivité. Saint-Quirin a été cédé par le groupe Domial qui était propriétaire de ce bâtiment. »

« Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Précision ô combien importante. Dans les discussions que nous avons avec Monsieur STEIN, il est clair que si la Ville de Sélestat a besoin d'un lieu d'exposition pour une raison ou une autre, Monsieur STEIN est tout à fait disposé à nous mettre ce local à disposition. Donc on travaillera en harmonie avec lui. »

Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

15. Restructuration des équipements sportifs Nord – Projet Charlemagne : actualisation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention déposée par la Ville au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – **Jacques MEYER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cette délibération fait suite à une demande de Madame la Sous-Préfète afin de bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Dans le cadre de la demande de subvention par rapport à la DSIL, les services de l'Etat nous ont demandés de représenter un programme et le plan de financement. Je ne vais pas revenir sur le programme que tout un chacun connaît. Sur le plan de financement, vous verrez que nous avons enlevé la subvention qui était attendue de la Communauté de Communes. Cette délibération doit simplement permettre aux services de l'Etat de définir quelle va être la subvention qu'ils vont nous accorder par rapport à ce projet. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Voilà, nous y voilà, et ce n'est que la partie immergée de l'iceberg, Charlemagne. Rappelez-vous, chers collègues, en avril 2021 j'ai eu la maladresse de poser des questions concernant les 17 250 000 euros de subventions attendues sur les 28 500 000 euros du projet. Réponse de Jacques MEYER et je le cite : « ce ne sont pas des chiffres sortis du chapeau, mais c'est suite aux discussions entre les différentes instances. » Décembre 2021, c'était le mois dernier, j'ai à nouveau eu la maladresse de reposer la même question au sujet des subventions, et pas de réponse de Jacques MEYER mais, Marcel BAUER prend la parole, et bien entendu, comme souvent à son habitude, il ne répond pas. Donc aujourd'hui, nous voilà avec ce projet de délibération qui nous parle d'actualisation du plan de financement. J'ai plusieurs remarques et des questions et j'espère enfin avoir l'une ou l'autre réponse. Déjà, alors je sais,

mais est-ce qu'on peut m'expliquer comment on peut présenter un plan de financement en Hors Taxes ? Où est passée la TVA ? Demathieu et Bard, le marché 20 860 000 euros, je parle toujours HT bien sûr, mais on rajoute les études, les achats de terrains etc ... pour 2 590 000 euros, ce qui nous donne effectivement 23 450 000 euros HT. Je me permets de rajouter la TVA, 4 690 000 euros et nous arrivons à la somme effective de 28 140 000 euros. Venons-en aux subventions. En avril 2021, rappelez-vous Jacques MEYER parlait de 4 350 000 euros de la CEA, 6 millions de la région Grand Est, 2 millions de la CCS, 4 700 000 euros de l'Etat pour un total de 17 250 000 euros, et il nous annonçait fièrement un reste à charge pour la Ville de Sélestat de 6 617 000 euros, c'est-à-dire 24% du coût total. Et tout cela, sans souscrire le moindre emprunt. Où en sommes-nous aujourd'hui 9 mois plus tard ? Chers collègues, c'est écrit noir sur blanc, dans la délibération. La CEA reste à 4 350 000 euros, l'Etat baisse de 1 700 000 euros pour passer à 3 millions d'euros, la Région baisse de 2 millions pour ne plus verser que 4 millions d'euros, et la CCS a décidé de ne plus donner de fonds de concours pour 2 200 000 euros. Résultat des courses : les subventions espérées ne sont plus que de 11 350 000 euros, et je me permets de vous rappeler, chers collègues, que la seule garantie que nous avons, porte sur les 4 350 000 euros de la CEA. Le reste à charge fièrement annoncé par Jacques MEYER passe de 6 617 000 euros, je parle du reste à charge pour la Ville de Sélestat bien sûr, à 12 873 000 euros, du simple au double. Et avec à la clé un emprunt de 3 millions d'euros et ceci sans que les montants donnés par la région et l'Etat ne soient garantis. Et nous voyons comment les annonces de subventions ont fondu en quelques mois. Comment pouvons-nous encore aujourd'hui donner du crédit aux chiffres présentés par l'équipe BAUER ? Par votre fuite en avant, et ne voulant pas écouter, ni les 2 oppositions, pour l'anecdote chers collègues, nous représentons quand même 60% des suffrages exprimés, c'est une autre histoire, je le concède, ni écouter les autres voix discordantes. Marcel BAUER, Jacques MEYER, Charles SITZENSTUHL vous serez responsables de la dérive financière des comptes de la ville de Sélestat. Mais pour terminer, malheureusement, chers collègues de la majorité, vous toutes et tous qui allez voter ce projet de délibération, malheureusement, vous serez aussi complices. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais juste répéter, et rassurer Madame FISCHER, que nous sommes pour le soutien aux activités sportives, que ce soit bien clair, nous sommes pour le soutien aux associations et aux clubs. C'est vraiment important de le répéter, mais ne nous faites pas passer pour des opposants systématiques, mais nous vous posons juste la question ce soir, à la lumière de tout ce qui vient d'être dit par Monsieur HAAS, est-ce le bon moment pour un projet pharaonique ? Notre réponse sera dans notre vote. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je vais me permettre de répondre tout de même, Monsieur HAAS. Personnellement, je n'ai pas fait partie du groupe de pilotage, vous oui, ainsi que Madame BERINGER. Je vous rappelle que le 2 avril 2019, et je n'ai pas fait partie de ce groupe de pilotage, j'insiste, j'ai hérité de ce projet dans la nouvelle mandature, vous avez validé le cahier de charges et vous étiez présent, Madame BERINGER était présente, avec les coûts qu'on a aujourd'hui, avec les subventions qu'on a aujourd'hui. Le 3 mai 2019, la présentation du projet a été faite aux élus du bureau municipal et ce que j'avais dit ce jour-là, moi, quelques

réflexions qu'on aurait dû prendre en compte. Lors de la présentation de ce projet qui a été faite par le service des Sports, le Directeur du Pôle, le Directeur des Finances et vous-même, Monsieur HAAS, avec les financements que nous connaissons aujourd'hui, je me rappelle avoir été le seul, et j'insiste là-dessus, le seul élu, à avoir fait la remarque que ce projet était surdimensionné pour les finances de notre ville. Et je l'ai fait cela en 2019. Vous m'aviez rétorqué, vous m'aviez dit ainsi que le Directeur des Finances, que ce projet tient totalement la route pour la simple raison qu'il faut à un certain moment avoir une délibération pour avoir la certitude d'avoir l'ensemble des subventions. Et c'est vous-même qui avez dit cela. J'avais évoqué la fois-là la possibilité d'enlever le mur d'escalade, j'avais évoqué la possibilité d'enlever la piste d'athlétisme. Sachez que vous avez participé à toutes ces réunions, Monsieur HAAS, vous avez signé systématiquement lors de vos participations. Alors moi je veux bien qu'à un certain moment il y ait des soucis, que nous devons trouver tous ensemble des solutions mais évitez de mettre ça sur le dos des personnes alors qu'au départ c'est vous qui êtes à l'origine du groupe de pilotage et c'est vous-même qui avez défini tous ces chiffres. Je crois, qu'à un moment, restons honnête avec nous-même. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Alors effectivement, il y a eu des groupes de travail de fait, et vous en faisiez aussi partie, l'une ou l'autre fois, il y a eu deux ou trois réunions qui nous présentaient le projet. On a eu ordre, j'ai eu ordre, en tant qu'Adjoint aux Finances, de travailler sur le financement, c'est ce que j'ai fait. Il est vrai que nous avons réussi à l'époque à discuter pour avoir certains financements tels qu'ils sont indiqués, par contre à partir de juin ou de juillet 2019, je n'ai plus rien à voir dans ce projet. Par contre, aujourd'hui, puisque vous êtes tellement sceptique Monsieur Jacques MEYER, en disant que vous étiez le seul élu à être contre ce projet, pourquoi aujourd'hui défendez-vous autant ce projet ? Alors que vous dites qu'on allait dans le mur. Mais, pourquoi continuez-vous à présenter ce projet ? Pourquoi continuez-vous à discuter et à vouloir réaliser ce projet ? Il est trop grand pour la Ville de Sélestat, et pour savoir s'il est trop grand pour la ville de Sélestat, il faut bien qu'on ait un point de départ en connaissant les montants, savoir ce que cela peut nous coûter pour effectivement prendre une décision. La décision, ce n'est pas un groupe de travail qui la prend, Monsieur MEYER, réfléchissez quand vous dites ça. Ce n'est pas un groupe de travail qui prend la décision, un groupe de travail est là pour voir, pour discuter, pour voir si c'est possible d'arriver à faire le projet. A partir de juillet 2019, j'étais complètement mis de côté du moindre projet de la ville de Sélestat. Vous, Jacques MEYER, vous continuez de le défendre et le présenter, donc évitez de vouloir reporter la faute sur les autres et acceptez qu'aujourd'hui nous avons un projet surdimensionné, acceptez que les finances ne permettront pas de réaliser ce projet, et sous peine de devoir emprunter, de ne plus pouvoir investir autre chose, est-ce que vous vous rendez compte ? De 6 millions on passa à 12-13 millions d'apport de la Ville de Sélestat. Je connais les finances de la Ville de Sélestat, je les connaissais, peut-être beaucoup moins aujourd'hui, puisque j'ai le malheur d'être dans l'opposition, mais il faut aujourd'hui se rendre compte que ce projet n'est plus dimensionné pour la ville de Sélestat. Et ce n'est pas parce que j'ai participé à l'une ou l'autre réunion pour commencer ce projet que vous avez le droit de me rendre responsable. Arrêtez. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« J'ai dit que vous l'avez défendu bec et ongle avec le financement qu'on connaît aujourd'hui. Nous trouverons des solutions, n'ayez crainte, généralement quand je pilote un projet, j'arrive au bout des projets, mais la situation dans laquelle on est aujourd'hui, c'est bien vous qui avez participé à cette situation. Vous avez participé au groupe de pilotage, je n'ai pas fait partie de ce groupe de pilotage. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Monsieur MEYER, deux réunions du groupe de pilotage. Un groupe de pilotage ce n'est pas un groupe qui valide un projet. Un groupe de pilotage permet de travailler sur un projet. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Vous l'avez validé. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« C'est vrai que Jacques, tu regardes l'avenir en regardant dans le rétroviseur. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Monsieur, ici, on se vouvoie Monsieur DIGEL »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Je m'excuse. C'est vrai que le Monsieur le 1^{er} Adjoint regarde l'avenir en regardant dans le rétroviseur. Et finalement, ce serait peut-être encore notre faute si on a perdu plus de 6 millions d'euros de subventions, et d'ailleurs c'est peut-être pas fini parce qu'on parle de 4 millions de subventions de la Région et je ne suis pas certain que ces 4 millions sont consolidés. D'ailleurs, les subventions de l'Etat non plus, mais il y a un peu moins de risques, mais les subventions de la Région ne sont peut-être pas si consolidées que ça. On va peut-être encore une fois revenir au sein de cette enceinte, cela fait 9 mois qu'on a voté le projet de financement. On a perdu 6 millions d'euros de subventions, c'est ça la question et aujourd'hui on doit s'endetter pour payer cette absence de subventions dont vous seul, Monsieur le Maire, êtes comptable et personne d'autre. Jacques, c'est à votre gauche qu'il faut regarder et pas vers nous. C'est le problème des subventions. Il y a 9 mois, Jean-Pierre HAAS le disait déjà, est-ce que vous êtes certains de ces subventions ? Ben finalement non, c'est un château de cartes ces subventions, et on le voit. Ce soir on doit délibérer pour ça. On n'était pas opposé au projet, c'était prévu dans notre programme municipal, on avait même déjà dit, fin 2019, Jacques, que ce projet devait être revu à la baisse pour qu'il soit plus abordable d'un point de vue financier pour la ville de Sélestat et pour permettre pendant le mandat de financer d'autres projets sportifs sur la ville. On a parlé du CAKCIS, le club house, on en parle même plus, la piste d'athlétisme oubliée depuis bien longtemps, il y a aussi des demandes ailleurs que sur le site. On n'était pas opposé au projet, on était opposé à la grandeur du projet. On s'était abstenu en avril dernier, on s'abstiendra ce soir aussi. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je constate, après les dires de Monsieur le 1^{er} Adjoint, qu'un projet qui était estimé surdimensionné en 2019, finalement voit le jour et semble soutenable en 2022. Alors qu'entre temps, il y a quand même eu des élections, certes, mais surtout une crise terrible avec des conséquences terribles, elles aussi, dont on n'a pas encore vu la fin, et une explosion des prix des matières premières, des prix de l'énergie, de tout ce qui sera nécessaire à la construction et au fonctionnement de cet équipement, qu'encore une fois je qualifie de pharaonique. Ça c'est un constat, pour moi ce projet n'est pas soutenable et je ne comprends pas comment en 2019, vous le trouvez surdimensionné et en 2022 vous le soutenez. Je voudrais avoir plus de renseignements sur les tranches optionnelles, les travaux de tranche optionnelle. C'est vrai que j'ai participé au jury, le devoir m'impose de ne faire aucun commentaire, mais je ne me souviens plus, si vous voulez bien rappeler ce que comprend la tranche optionnelle ? »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« La tranche optionnelle concerne le gymnase de l'ESPE. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Notre collègue, Jacques MEYER, est tout à fait dans son rôle. Je crois que vous le savez tous, quand on fait de la politique, on peut ne pas être d'accord avec un projet, mais à partir du moment où on fait partie d'une équipe, et à partir du moment où on a la charge d'un dossier, c'est normal qu'il le défende, même si au départ, il n'était pas forcément favorable. Ça c'est le cas de tout élu qui se respecte. Je ne vais pas revenir à ce qui a été dit par rapport au départ. Au départ, effectivement, il y a des montants qui étaient annoncés par le service des finances de la ville avec l'Adjoint aux finances notamment à la tête de ces propositions. Aujourd'hui, il est vrai que les subventions ne sont pas accordées telles qu'on l'espérait. J'aurais souhaité que vous défendiez aussi, vous les contribuables sélestadiens vis-à-vis de la Communauté de Communes, ce que vous n'avez pas fait et ce que vous ne faites pas, c'est bien regrettable. Par rapport au projet surdimensionné comme vous l'appellez, la programmation a été faite en étroite collaboration avec les nombreuses associations, et Madame REYS vous avez dit, il faut soutenir les associations, oui c'est ce que nous avons fait. Nous avons écouté les associations et nous avons élaboré le projet en fonction des nombreuses demandes des associations qui sont en souffrance. Il n'est maintenant pas exclu qu'on revoit peut-être certaines choses, mais en tout cas, ce soir, il s'agit de prendre une délibération pour demander la dotation de l'Etat. C'est la raison pour laquelle on vous la propose avec ce plan de financement. »

Adopté – 6 ABSTENTIONS : Denis DIGEL – Frédérique MEYER – Sylvie BERINGER-KUNTZ – Yvan GIESSLER – Emmanuelle PAGNIEZ – Jean-Pierre HAAS

3 CONTRE Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Sylvia HUMBRECHT

16. Eglise Saint Georges : actualisation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention déposée par la Ville au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – **Jacques MEYER**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que pour cette délibération, il s'agit également de reprendre une délibération concernant le plan de financement pour les travaux de l'Eglise Saint-Georges.

Monsieur Jacques MEYER informe que les travaux ont débuté pour cette opération avec notamment le montage de l'échafaudage. Une première tranche ferme commencera immédiatement et trois tranches optionnelles sont prévues. Il est souhaité, pour cette délibération, d'obtenir encore des aides financières supplémentaires par rapport à la réhabilitation de l'Eglise Saint-Georges qui permettrait d'aller au-delà de 75% de subventions. Il précise que, le reste à charge pour la Ville, est de 25% et il espère peut-être encore moins grâce à cette délibération.

Monsieur Denis DIGEL demande s'il serait possible d'avoir des suivis de chantier réguliers sur ces travaux.

Monsieur Jacques MEYER souligne le fait qu'il est prévu, dès que l'ensemble de l'échafaudage sera en place, de programmer une visite du chantier avec des explications faites par l'architecte en chef des monuments historiques par rapport à l'ensemble travaux. Il insiste sur le fait que ce chantier va durer entre 4 et 5 ans.

Adopté à l'unanimité

H. DIVERS

DIVERS

Intervention de Madame Caroline REYS

« En moins de 10 jours, nous avons assisté à 3 départs importants. Premièrement, au sein du Conseil, les démissions de nos collègues Clothilde Szuptar et de Stéphane Bader font suite à la réduction de délégation de l'un des adjoints. Et puis, en amont, dans les services, après les départs aux finances et au CCAS, le Directeur de la BH quitte à son tour le joyau de notre patrimoine. Ces départs nous inquiètent et nous interrogent sur l'attractivité de la Ville de Sélestat.

Vous avez beau dénigrer les calculs de recensement de l'INSEE, Monsieur le Maire, les faits sont là. Malgré tous ses intérêts, malgré ses atouts exceptionnels, depuis 2006, sur notre territoire, « la croissance démographique est ralentie et à Sélestat, le solde migratoire est devenu négatif dans la dernière période ». Comment expliquer cette désertion ? Comment expliquer les difficultés de recrutement de cadres, de médecins, de chefs de service ?

Pour nous, la raison tient à la politique menée par votre équipe, ou plutôt l'absence de politique.

Quelle est l'identité de Sélestat, quel est son projet, sa trajectoire ? Quand on construit un projet de vie, ce sont des questions qu'on se pose, et en l'absence de réponse, on se détourne de la destination Sélestat.

Mais peut-être avez-vous des réponses à apporter à ces questions ? »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Je souhaiterais déjà donner peut-être une réponse par rapport au Directeur de la Bibliothèque Humaniste. Sachez que début 2019, lors d'une soirée sur place il y a avait Monsieur HAAS qui était présent, Monsieur DIGEL, Madame BERINGER par exemple, j'avais une discussion avec Benjamin qui m'avait dit qu'il était heureux de mettre en place ce projet. Ce projet fonctionne et roule et il souhaite faire autre chose et s'occuper de gros projets. Cela date depuis 2019 et c'est pour ça que je pense que Benjamin est parti. J'ai encore eu d'autres échanges avec lui, où clairement il m'a dit qu'il lui fallait des choses nettement plus importantes pour pouvoir s'épanouir. Cet échange je l'ai eu avec lui. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Pour ce qui est de l'attractivité de Sélestat, je ne pense pas que Sélestat aujourd'hui est moins attractive qu'elle ne l'était il y a 20 ans. En ce qui concerne les difficultés de recensement, vous connaissez ma position par rapport au recensement, je déplore une fois de plus que depuis 1999, pour les villes de plus de 10 000 habitants, il n'y ait plus eu de recensement total, c'est uniquement un recensement par sondage et ensuite on extrapole les populations et cela ne me convient pas du tout car je suis persuadé qu'on est loin de la réalité.

Je répète, Sélestat reste quand même une ville très attractive et les soucis que connaît éventuellement Sélestat, il ne faut pas oublier que beaucoup de gens sont venus habiter à Sélestat, s'y plaisent et sont heureux d'y être, et beaucoup de gens reconnaissent que la Ville de Sélestat a fortement et bien évolué. Aujourd'hui, c'est un constat qu'on ne peut pas renier, donc par conséquent, votre analyse, je ne peux pas la partager. »

Intervention de Monsieur Charles SITZENSTUHL

« Je voulais juste répondre à Madame Caroline REYS, car je suis juste un peu étonné de votre remarque. Je n'ai pas l'impression qu'on vit dans la même ville. Moi, j'ai plutôt le sentiment, que depuis 2-3 ans, malgré la COVID, Sélestat est en train de repartir au niveau de la dynamique, de l'attractivité économique notamment. Il suffit de circuler dans le centre-ville, il n'y a maintenant quasiment plus 1 mois sans qu'un nouveau commerce ouvre. Moi, j'ai encore eu l'occasion ce matin de me promener en centre-ville et de découvrir un commerce qui avait ouvert, de discuter avec cette personne, et cette personne n'était pas de Sélestat. Elle m'a dit qu'elle a fait le choix de s'installer à Sélestat, d'ouvrir son commerce à Sélestat, après avoir fait une étude de marché. Je reprends les mots qui m'ont été dits. Parce que cette personne, après son étude, tout à fait rationnelle, et ce qui est normal pour un chef d'entreprise, avec tous les facteurs qu'elle a pris en compte, elle s'est dit que c'est à Sélestat qu'il faut investir. Je suis donc un peu étonné de cette remarque. On pouvait peut être avoir ce sentiment il y a peut-être 5 ou 6 ans, mais là depuis 2-3 ans, et beaucoup de personnes extérieures le disent aussi, il y a une dynamique économique et d'attractivité qui est en train de repartir à Sélestat. Probablement, d'ailleurs, que l'investissement de la Bibliothèque Humaniste n'y est pas étranger.

Suite aux questions qui avaient été posées par Monsieur Denis DIGEL, la dernière fois sur le Hollockgraben, puisque la question concernait la CEA, je me suis renseigné auprès des services de la collectivité. Ce que vous avez dit, Monsieur DIGEL, n'est pas totalement exact mais je pense qu'il y a dû y avoir

une confusion car j'ai demandé moi-même à ce qu'on m'explique les choses. Il y a en fait deux ouvrages qui ont le nom de Hollockgraben. Il y a le pont du Hollockgraben et il y a le ponceau du Hollockgraben. Le pont du Hollockgraben c'est en réalité la RD 424 donc c'est celle qu'on emprunte et on a tendance à oublier parfois, entre les deux sens giratoires, qu'on passe à un moment sur un pont et ça c'est le pont du Hollockgraben. Le pont du Hollockgraben appartient effectivement à la CEA et par ailleurs il est prévu en 2022 que la CEA, dans sa mission d'entretien des routes, effectue des travaux sur ce pont, des reprises de joints et des reprises de revêtement de chaussée. Il y a par ailleurs le ponceau du Hollockgraben et ce sont effectivement les travaux qui ont été suivis par notre collègue Denis BARTHEL, et le ponceau du Hollockgraben est propriété de la Ville puisque le chemin qui se trouve de part et d'autre est un chemin qui appartient à la Ville, donc le ponceau assure la continuité et on est donc bien sur une propriété de la Ville. C'est pour cette raison que ce sont bien nos services qui ont effectué les travaux. Les travaux qui ont eu lieu là-bas sont terminés et c'était bien à nous de le faire. Par ailleurs, l'emprise du cours d'eau quant à lui est propriété de la Région. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Oui, Monsieur DIGEL, vous n'êtes pas d'accord ? »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« J'allais dire merci Charles. Merci pour ces précisions. On pose une question à un élu, il nous répond la fois d'après quand il a les informations. Certains devraient prendre exemple. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Là, je m'adresse à vous Madame REYS et à votre groupe. En 21 années de mandat d'élu de la ville de Sélestat, c'est bien la première fois que j'interviens suite à la parution d'une tribune des groupes minoritaires dans notre communication locale. En effet, dans le dernier numéro du sélestadien du mois de novembre 2021, je vous cite « les avenants successifs entraînent un surcoût total de près d'un million d'euros et montrent combien le projet gare a été mal préparé. ». Je ne peux accepter ce genre de dénégation. Ces allégations sont tout simplement des insultes et atteintes à l'intégrité de l'administration de la Ville, de l'administration de la CEA, de la maîtrise d'œuvre ainsi que de l'ensemble des entreprises qui ont travaillé sur ce magnifique projet. Peut-être aviez-vous l'intention de lancer une « fake news » fondée sur un grand mensonge ou, plus simplement, vous avez une totale méconnaissance du fonctionnement d'un projet. Pour rappel, le budget prévisionnel de l'aménagement s'élevait à 6 665 000 euros dont 4 328 000 de subventions et un reste à charge de 35% pour la Ville de Sélestat. Je vous laisse faire le calcul. Et vous constaterez par vous-même que ce projet structurant pour la ville de Sélestat grâce au travail remarquable, et j'insiste vraiment, ce travail professionnel de l'ensemble des intervenants, a fait qu'il n'y a eu pas un seul euro de dépassement. Suite à vos allégations mensongères, je vous demande de vous excuser auprès des personnes incriminées, je ne parle pas de moi, je parle bien des services, des entreprises et de la maîtrise d'œuvre. Ou, à défaut, si vous n'arrivez pas à faire la différence entre un avenant à un marché ou un avenant global sur un projet, je vous invite à prendre les attaches de notre Directeur Général des Services afin qu'il vous livre personnellement les

explications nécessaires à votre compréhension des financements des travaux de notre ville. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Les chiffres que j'ai annoncés, je pense que ce sont ceux que j'ai trouvés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Je me suis fixée sur les analyses de la Chambre Régionale des Comptes. Je ne suis pas du genre à sortir des chiffres comme ça sans avoir une source fiable. Après, loin de moins l'intention de provoquer une « fake news », enfin un écrit mensonger, au contraire je me suis dit que si je prends pour source le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, normalement je ne devrais pas me tromper. »

Intervention de Monsieur Jacques MEYER

« Les sources de la Chambre Régionale des Comptes reprennent exactement ces chiffres. Il n'y a pas eu un seul euro d'avenant. Aujourd'hui on parle d'avenant. »

Intervention de Madame Caroline REYS

« Je voudrais aussi dire, alors effectivement que vous Monsieur MEYER vous n'avez peut-être jamais repris, par contre j'ai quand même le souvenir de tribunes qui ont été reprises par le cabinet du Maire. Quand j'avais envoyé mon texte, on m'a recontactée pour que je corrige mon texte, que je modifie ma publication. Donc, si c'était si problématique à ce moment-là, j'aurais bien apprécié les explications de Monsieur BETTER car mon intention n'était pas d'écrire quelque chose de mensonger et le cabinet du Maire a été capable une fois de me demander de modifier ma publication, donc j'aurais pu, à ce moment-là aussi, entendre, puisqu'on doit l'envoyer suffisamment à l'avance. Aujourd'hui, j'ai envoyé celle pour le printemps, donc je ne sais pas du tout ce qui va se passer d'ici deux mois, d'ici le moment de sa publication, donc moi je suis toujours ouverte au dialogue sur mes écrits. »

Intervention de Monsieur Jean-Pierre HAAS

« Sauf erreur de ma part, et puis je pense que Jacques MEYER va me rectifier si je me trompe, lors d'une première commission d'appel d'offre de cette nouvelle mandature, Jacques MEYER a présenté un avenant sur le projet gare. Je fais partie de la commission. »

Intervention de Jacques MEYER

« Exact, Monsieur HAAS, mais je dis bien des avenants de marché. Venant de vous, que vous ne fassiez pas la différence entre un avenant de marché et un avenant global de projet, alors là. Il n'y a pas eu d'avenant sur le projet. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Le projet est resté dans les clous financièrement. »

Intervention de Monsieur Denis DIGEL

« Il y a eu des avenants sur des choses qui avaient été oubliées. »

Intervention de Monsieur le Maire, Marcel BAUER

« Deux, trois réponses par rapport à la Chambre Régionale des Comptes. Je suis un peu surpris par votre remarque Madame REYS car normalement, comme ce projet n'était pas ficelé, je ne vois pas trop comment la Chambre

Régionale des Comptes a pu pointer le projet gare. Ensuite, par rapport à la remarque concernant les tribunes, je ne sais pas à quel moment et quand on vous a demandé peut-être de rectifier des erreurs, je ne sais pas si ce sont des erreurs d'orthographe, de grammaire ou de rédaction. Je ne sais pas, mais j'aimerais bien savoir quand, car venant de moi, certainement pas. Je n'ai jamais demandé quoi que ce soit par rapport aux tribunes, je les lis, je les respecte et voilà, je laisse les auteurs responsables de leurs écrits. En aparté, vous pourrez me donner les éléments. »

Fin de la séance à 20 H
PRM/RAG/AI
PV prov 20

Le secrétaire de séance

Lionel MEYER

